

6.1 - Mettre en place une veille sur les évolutions réglementaires liées au code de la route et diffusion auprès du personnel

- ◆ Nous sommes adhérent au CNPA branche éducation routière qui opère la veille réglementaire nécessaire.
- ◆ De plus nous recevons régulièrement les nouveaux textes ou réglementations de la part de la D.D.T dont nous dépendons.
- ◆ Une pochette est à leur disposition en consultation contenant des offres d'organismes pouvant peut-être répondre à leurs attentes.